

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 06 juin 2024 à 14h00

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 30/05/2024

Date de publication : 14 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six juin à quatorze heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jean-Marc DELIA, Maire de Saint-Vallier-de-Thiery, Premier vice-président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et Conseiller Régional de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum : - Présents : 14 - Absents : 12 dont pouvoirs : 5

PRESENTS : Pierre ASCHIERI, Claude BOMPAR, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Jean-Marc DELIA, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Christian ORTEGA, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Christian ZEDET.

PROCURATIONS : Marino CASSEZ à Gérard BOUCHARD, Henri CHIRIS à Jean-Marc DELIA, Michèle PAGANIN à Pierre ASCHIERI, Bernard ROUX à Ludovic SANCHEZ, Florence SIMON à Christian ORTEGA.

ABSENTS : Jérôme VIAUD, Jean-Louis CONIL, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Gilles RONDONI, Claude SERRA, David VARRONE.

Monsieur le Premier Vice-Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- **Présentation du rapport du conseil de développement 2023**
- **Essentiel « Fier de notre ruralité »**
- **Projets de décisions du bureau**

DB2024_051 : INSERTION ET INNOVATION SOCIALE - Renouvellement adhésion 2024 à l'Alliance Ville Emploi (AVE)

DB2024_052 : INSERTION ET INNOVATION SOCIALE - Renouvellement adhésion 2024 au Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES)

DB2024_053 : INSERTION ET INNOVATION SOCIALE - Renouvellement adhésion 2024 à l'Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services (ADRETS)

DB2024_054 : HABITAT - Observatoire local des loyers des Alpes-Maritimes (OLL 06) - Participation financière pour l'année 2024

DB2024_055 : HABITAT - Opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé 2022-2027 OPAH "Pays de Grasse" et OPAH-RU "Cœur historique de Grasse" - Attribution de subventions

DB2024_056 : PETITE ENFANCE/JEUNESSE - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes- Maritimes en vue d'un projet d'accueil des enfants en situation de handicap sur les structures petite enfance et jeunesse

DB2024_057 : DSTP - Demande de subvention au titre des Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et Fonds National France Services (FNFS) pour la France Services des Aspres à Grasse, pour l'année 2024

DB2024_058 : DSTP - Demande de subvention au titre des Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et Fonds National France Services (FNFS) pour la France Services des Monts d'Azur, pour l'année 2024

DB2024_059 : COMMANDE PUBLIQUE - Accord-cadre – Groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, la Ville de Grasse et la Ville de Peymeinade. Avenant n°1 – marché public n° 2021/29.1 - Lot 1 : conception-réalisation de travaux énergétiques et exploitation-maintenance des installations du Pays de Grasse

DB2024_060 : AMENAGEMENT - Promesse de convention de servitude de passage de canalisation publique souterraine électrique en terrain privé

DB2024_061 : Marchés publics de travaux pour la restructuration de la piscine Altitude 500 à Grasse - Appel d'offres ouvert (14 lots)

- **Préparation du conseil communautaire**
- **Présentation de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes** – Intervention de Monsieur FRERE, 1er Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes
- **Office de tourisme : évolution du mode de gestion**
- **Présentation du nouveau marché Energie**
- **Questions diverses**

➤ **Projets de décisions du bureau**

Décision n°DB2024_051 : Renouvellement adhésion 2024 à l'Alliance Ville Emploi (AVE)

Monsieur le Premier Vice-Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé, en soutien aux différentes politiques publiques mises en œuvre par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse de renouveler l'adhésion à l'Alliance Ville Emploi (AVE) qui permet de contribuer au développement des politiques et des stratégies territoriales d'insertion et d'emploi et dont la cotisation pour l'année 2024 s'élève à 2 079,79 €.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier Vice-Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire l'unanimité **DECIDE** :

- **DE RENOUVELER** l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'association Alliance Ville Emploi (AVE) dont la cotisation 2024 s'élève à 2 079,79 €.

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Décision n°DB2024_052 : Renouvellement adhésion 2024 au Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES)

Monsieur le Premier Vice-Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé de renouveler, en lien avec le Plan Local de développement de l'Economie Sociale et Solidaire du territoire (PLESS), l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES), dont la cotisation s'élève à 880 euros pour l'année 2024.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier Vice-Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE RENOUVELER** l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES) pour l'année 2024 dont la cotisation s'élève à 880 euros.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Décision n°DB2024_053 : Renouvellement d'adhésion 2024 à l'Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services (ADRETS)

Monsieur le Premier Vice-Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé, en soutien aux différentes politiques publiques mises en œuvre par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, de renouveler l'adhésion à l'ADRETS, association qui contribue, depuis plus de 24 ans, au développement des services dans les territoires ruraux et de montagne du massif alpin dont la cotisation pour l'année 2024 s'élève à 100 €.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier Vice-Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE RENOUVELER** l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l' Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services (ADRETS) pour l'année 2024 d'un montant de 100 €.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Décision n°DB2024_054 : Observatoire local des loyers des Alpes-Maritimes (OLL 06) - Participation financière pour l'année 2024

Monsieur le Premier Vice-Président expose au bureau communautaire :

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse est adhérente, depuis 2021, à l'Observatoire Local des Loyers des Alpes-Maritimes (OLL 06) porté et animé par l'ADIL 06. Outil pérenne et neutre d'observation du marché locatif privé, il permet de disposer d'une connaissance fine valorisant les actions du Programme Local de l'Habitat (PLH). Il vient par

ailleurs objectiver les règles d'intervention applicables au parc conventionné sur le territoire, au titre de la gestion des aides à l'habitat privé déléguée par l'Anah. Dès lors, il est proposé de renouveler son adhésion pour l'année 2024, en contrepartie d'une participation financière de 5 000 €.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier Vice-Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE RENOUVELER** l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'observatoire local des loyers du parc privé porté par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes (ADIL 06) ;
- **D'APPROUVER** l'attribution d'une participation financière à l'ADIL 06 de 5 000 € au titre de l'observatoire des loyers du parc privé pour 2024 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024 au chapitre 011, nature 6281 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

Décision n°DB2024_055 : Opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé 2022-2027 - OPAH "Pays de Grasse" et OPAH-RU "Cœur historique de Grasse" - Attribution de subventions

Monsieur le Premier Vice-Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre des dispositifs programmés d'amélioration de l'habitat privé opérationnels depuis le 04 octobre 2022 pour une durée de 5 années, la communauté d'agglomération du Pays de Grasse attribue sur ses fonds propres des aides aux travaux de rénovation de logements anciens, sous certaines conditions. Aussi a-t-elle été saisie, via son opérateur la SPL Pays de Grasse Développement, sur l'octroi de subventions. Les dossiers ont préalablement été instruits et agréés par la communauté d'agglomération, gestionnaire des aides de l'Anah par délégation de compétence. Les huit (8) demandes de subventions déposées au titre de l'OPAH "Pays de Grasse" 2022-2027 portent sur un montant total de 13 534 € pour un total de travaux de 96 996 € HT.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier Vice-Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER** dans le cadre établi par les conventions d'opérations programmées pour la période 2022-2027 et par la présente délibération, les aides de la Communauté d'agglomération pour un montant global de **13 534,00 €**, et les aides de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant total de **7 676,00 €**, aux propriétaires cités ci-avant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements des subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2024 et suivants au chapitre 204, article 20422 et chapitre 27, article 27632 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou

documents nécessaires à l'octroi de la subvention ;

- **DE SOLLICITER** du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée au titre des opérations programmées pour la période 2022-2027, conformément aux conventions de financement établies entre la Région et la communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Décision n°DB2024_056 : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes en vue d'un projet d'accueil des enfants en situation de handicap sur les structures petite enfance et jeunesse

Monsieur le Premier Vice-Président expose au bureau communautaire :

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse souhaite mener à bien un projet d'accueil adapté aux enfants en situation de handicap, éligible aux subventions accordées dans le cadre des « fonds publics et territoires » de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes.

Il convient d'autoriser le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à déposer les demandes de subventions nécessaires au bon déroulement du projet.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier Vice-Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les cofinancements de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2024_057 : Demande de subvention au titre des Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et Fonds National France Services (FNFS) pour la France Services des Aspres à Grasse, pour l'année 2024

Monsieur le Premier Vice-Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité de service et de la politique d'« aller-vers » l'utilisateur pour lutter contre le non-recours aux droits de la France services des Aspres, située en quartier Politique de la Ville à Grasse (QPV) ; il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat, le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et le Fonds national France services (FNFS), pour un montant total de 40 000 € pour l'année 2024.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier Vice-Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter auprès de l'Etat, le FNADT et le FNFS, un montant de 40 000 € pour l'année 2024, dans le cadre du développement des services proposés aux usagers de la France Services des Aspres à Grasse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2024 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2024_058 : Demande de subvention au titre des Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et Fonds National France Services (FNFS) pour la France Services des Monts d'Azur, pour l'année 2024

Monsieur le Premier Vice-Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité de service et de la politique d'« aller-vers » l'utilisateur pour lutter contre le non-recours aux droits de la France services des Monts d'Azur, située en zone de revitalisation rurale (ZRR) ; il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat, le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et le Fonds national France services (FNFS), pour un montant total de 40 000 € pour l'année 2024.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier Vice-Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter auprès de l'Etat, le FNADT et le FNFS, un montant de 40 000 € pour l'année 2024, dans le cadre du développement des services proposés aux usagers de la France Services des Monts d'Azur à Saint-Auban ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2024 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2024_059 : Accord-cadre – Groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, la Ville de Grasse et la Ville de Peymeinade - Avenant n°1 – marché public n° 2021/29.1 - Lot 1 : conception-réalisation de travaux énergétiques et exploitation-maintenance des installations du Pays de Grasse

Monsieur le Premier Vice-Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 afin de procéder à de petits ajustements sans bouleverser l'économie du marché. Cet avenant vient également régulariser l'ajout ou la suppression de bâtiments dans le périmètre du marché et modifier en plus et moins-values des prestations effectuées jusqu'à leur mise au point opérationnelle.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier Vice-Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1, joint en annexe, au marché n°2021/29.1 relatif à la conception-réalisation de travaux énergétiques et exploitation-maintenance des installations du Pays de Grasse (lot 1) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°2021/29.1.

Décision n°DB2024_060 : Promesse de convention de servitude de passage de canalisation publique souterraine électrique en terrain privé

Monsieur le Premier Vice-Président expose au bureau communautaire :

Des travaux diligentés sur le réseau SNCF nécessite l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique par la pose de deux nouveaux coffrets ainsi qu'une extension de réseau. Les travaux ainsi requis sur le réseau électrique qu'à en charge la société ENEDIS impliquent le passage en souterrain de la ligne électrique sur la parcelle cadastrée section BZ numéro 607 sise à Grasse et appartenant à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

En conséquence, il convient de formaliser cette servitude par la passation d'une promesse de convention de servitude de canalisation souterraine électrique.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier Vice-Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** la constitution de la servitude de réseau électrique basse tension souterrain affectant la parcelle cadastrée section BZ n°607 sise à Grasse et appartenant à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse selon les caractéristiques indiquées ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la promesse de convention dont le modèle est joint à la présente ;
- **D'AUTORISER** le Président à réitérer la promesse par acte authentique et à le signer, étant entendu que les frais notariés et de publication y afférents restent à la charge de ENEDIS ;
- **D'AUTORISER** l'encaissement de la compensation financière unique et forfaitaire liée à la constitution de cette servitude.

Décision n°DB2024_061 : Marchés publics de travaux pour la restructuration de la piscine Altitude 500 à Grasse - Appel d'offres ouvert (14 lots)

Monsieur le Premier Vice-Président expose au bureau communautaire :

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert et à signer les marchés publics de travaux pour la restructuration de la piscine Altitude 500 à Grasse pour un montant estimatif de 17 689 292,00 € HT (valeur juin 2022), et si nécessaire aux marchés négociés en cas de procédure initiale déclarée infructueuse.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier Vice-Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, selon les dispositions du Code de la commande publique, ayant pour objet les travaux de restructuration de la piscine Altitude 500 à Grasse (14 lots) pour un montant de l'opération de travaux estimé à 17 689 292,00 € HT (valeur juin 2022) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les marchés publics de travaux après avis de la commission d'appel d'offres ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à lancer et signer les marchés publics de travaux, dans les conditions prévues à l'article R2124-3.6° du Code de la commande publique, dans le cas de marchés publics déclarés infructueux ;
- **DE PREVOIR** l'inscription budgétaire au BP2024 et suivants.

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

- **Présentation du rapport du conseil de développement 2023** par M. ROZELOT
- **Présentation les Essentiels « fier de notre ruralité »**
- **Préparation du conseil communautaire**
- **Présentation de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes** – Intervention de Monsieur FRERE, 1er Vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes
- **Office de tourisme : évolution du mode de gestion**
- **Questions diverses**

➤ **Commissions à venir :**

- SPORTS - jeudi 6 juin à 18h à la CAPG
- CULTURE - lundi 10 juin à 17h à l'espace Terre de Siagne Saint-Cézaire-sur-Siagne
- MOBILITES & TRANSPORT – mercredi 12 juin à 18h à la CAPG
- GEMPAI & RISQUES MAJEURS jeudi 13 juin à 10h à la CAPG

Fin de la séance à 16h30

Fait à Grasse, le 10 juin 2024

Le Président

Jérôme VIAUD
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

